



SOCIÉTÉ  
DE LÉGISLATION  
COMPARÉE

## Le président

Paris, le 17 juillet 2020

La prochaine Assemblée générale de la Société de législation comparée se réunira le

Mercredi 23 septembre à 17 h 00

Au siège de la Société de législation comparée  
Amphithéâtre, 1<sup>er</sup> étage  
28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris

L'ordre du jour de la réunion comprendra les points suivants :

- Informations sur les activités et publications de la Société de législation comparée :
- Questions financières : approbation des comptes de l'année 2019 et du budget prévisionnel 2020
- Questions diverses

Je vous remercie de confirmer votre participation ([emmanuelle.bouvier@legiscompare.com](mailto:emmanuelle.bouvier@legiscompare.com)) avant le 21 septembre.

Conformément à la réglementation, nous vous prions de bien vouloir venir munis d'un masque. Si les conditions sanitaires ne permettent pas de tenir cette réunion au siège de notre Association, elle sera organisée en visioconférence.

En espérant que vous pourrez y prendre part, je vous prie de croire en l'expression de ma considération la meilleure.

Bernard Stirn

### Société de législation comparée

Association reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1873  
28 rue Saint-Guillaume – 75007 Paris

T. (33) 01.44.39.86.23 – F. (33) 01.44.39.86.28 – [emmanuelle.bouvier@legiscompare.com](mailto:emmanuelle.bouvier@legiscompare.com)  
[legiscompare.com](http://legiscompare.com)